LAON
L'HISTOIRE A UN AVENIR

A LAON, le 27 février 2024

CABINET DU MAIRE
Service de la Police Municipale
Secrétariat des arrêtés municipaux

Nos références : CAB/ED/DV/BR/LV/2024
Votre correspondant : Laurence VERNEROT
police-municipale@ville-laon.fr – 03 23 22 86 00

Monsieur HOURAUT Florian
7 rue Jacques Brel

02840 ATHIES SOUS LAON

Objet : Occupation du domaine public

Monsieur,

Vous avez sollicité l'autorisation de stationner un véhicule de déménagement au droit du n°12 avenue Carnot à Laon, le mardi 5 mars 2024.

Votre demande est acceptée. Elle fait l'objet d'un arrêté municipal que vous pouvez retirer au service de la Police Municipale moyennant le paiement de **40,00 euros** correspondant au montant des droits de voirie.

Cette somme est à régler, soit en espèces, soit par carte bancaire ou par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, dès réception de ce courrier.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, mes meilleures salutations.

le Maire de LAON,

Références à rappeler pour toutes correspondances : 2024-PM-0169

VILLE DE LAON
CABINET DU MAIRE
SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE
SECRÉTARIAT DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX
FJ/DV/BR/LV/2024

N°2024-PM-0169

ARRÊTE DU 27 FEVRIER 2024
portant autorisation à M. HOURAUT Florian de stationner un véhicule de déménagement au droit du n° 12 avenue Carnot, le mardi 5 mars 2024.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAON,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment celles en matière de police,

VU le code de la voirie routière,

VU le code de la route,

VU l'arrêté municipal du 15 janvier 2018 réglementant la circulation et le stationnement dans la ville de LAON ainsi que ceux le modifiant ou le complétant,

VU la délibération du 12 avril 2023 fixant le tarif général des droits de voirie,

CONSIDÉRANT la demande de M. HOURAUT Florian sise 7 rue Jacques Brel – 02840 ATHIES SOUS LAON, de stationner un véhicule de déménagement, au droit du 12 avenue Carnot, le mardi 5 mars 2024.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur HOURAUT FLorian est autorisé à occuper le domaine public afin de stationner un véhicule de déménagement, au droit du n°12 avenue Carnot, le mardi 5 mars 2024 de 9 heures à 13 heures.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et réservé au permissionnaire sur 2 emplacements situés au droit des n° 10 et 12 avenue Carnot, le mardi 5 mars 2024 de 9 heures à 13 heures.

ARTICLE 3 : Les signalisations réglementaires en vigueur au code de la route et les pré-signalisations, en tant que de besoin, seront mises en place par les agents de la Ville de Laon.

ARTICLE 4 : Tout véhicule qui ne se conformerait pas aux prescriptions du présent arrêté, sera considéré comme gênant ; les infractions seront punies d'une contravention de deuxième classe. La mise en fourrière du véhicule pourra être prescrite et exécutée aux frais de son propriétaire.

ARTICLE 5 : L'autorisation pourra être modifiée en tout ou partie, dans l'intérêt public. Le permissionnaire sera tenu de se conformer à ces décisions, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 6 : Le montant des droits à acquitter par le permissionnaire est fixé comme suit :

Forfait signalisation :	40,00 €
TOTAL :	**40,00 €**
ARRÊTE à la somme de : **QUARANTE EUROS**	

ARTICLE 7 : Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.

ARTICLE 8 : Conformément à l'article R 421-1 du code de Justice Administrative, tout intéressé dispose d'un délai de deux mois pour contester cet arrêté auprès du tribunal administratif d'Amiens

ARTICLE 9 : Le Directeur général des services de la ville de LAON, le Directeur départemental de la sécurité publique, ainsi que les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 10 : Un original sera transmis à l'intéressé. Une copie sera adressée à chaque membre chargé de l'exécuter, ainsi qu'au centre de secours principal, au centre hospitalier, aux transports urbains Laonnois, à la régie des transport de l'Aisne et au SIRTOM.

Le Maire de LAON,

POLICE MUNICIPALE
Eric DELHAYE
LAON